

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

SP SARCELLES  
01.12.25

N° 31.2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 27 novembre à 18 heures,  
Le Conseil Municipal,  
Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Date d'affichage

21 novembre 2025

**Etaient présents :** Alain GOLETTO, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire.  
Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS.

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 13

Votants 17

**Etaient représentés :** Georgette BRAZIER (pouvoir à M. LECUYER), Georgette ROUSSY (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), Jean-Claude PAGANELLI (pouvoir à Mme BUCHET), Conseillers Municipaux.

**Etaient absents :** Martial VANDAMME, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Mme CORNET

**Rapporteur :** M. le MAIRE

\*\*\*

### OBJET :

**Autorisation  
d'utilisation du  
quart des crédits  
d'investissement  
sur le budget 2026.**

**Vu** l'article L.1612-1 du CGCT qui donne la possibilité à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le Budget Primitif 2025 adopté par délibération n°06/2025 en date du 8 avril 2025,

**Considérant** la nécessité de réaliser certains travaux d'investissement jusqu'au vote du budget 2026, et de permettre le bon fonctionnement de la commune et le paiement des commandes en cours,

M. le MAIRE propose au conseil municipal de reprendre les crédits au budget 2026 sur les chapitres suivants à raison de 25 % des inscriptions de l'année 2025 :

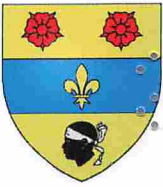
| Chapitres    | Crédits ouverts en 2025 | Montants autorisés BP 2026 |
|--------------|-------------------------|----------------------------|
| 20           | 443 500 €               | 110 875 €                  |
| 21           | 2 320 000 €             | 580 000 €                  |
| 23           | 3 026 251.67 €          | 756 562.91 €               |
| <b>Total</b> | <b>5 789 751.67 €</b>   | <b>1 447 437.91 €</b>      |

Transmise le

28 NOV. 2025

Affichée le

28 NOV. 2025

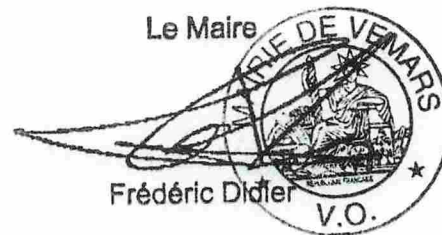


VILLE DE VEMARS

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **AUTORISE** l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart inscrit au budget 2025, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2026,
- ✓ **PRECISE** que tous les crédits correspondants seront inscrits au BP 2026 lors de son adoption,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire  
  
Frédéric Didier  
V.O.